

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : "PERSONNES INFORMÉES ET DONNÉES PROTÉGÉES"

La Direction / Conseil d'administration de **TRUJILLO 2000, S.L.** (ci-après, la personne responsable du traitement), assume la responsabilité maximale et l'engagement avec l'établissement, la mise en œuvre et le maintien de cette Politique de Protection des Données, garantissant l'amélioration continue de la personne responsable du traitement dans le but d'atteindre l'excellence par rapport à la conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et par lequel abroge la Directive 95/46 /CE (Règlement général sur la protection des données) (DOUE L 119/1, 04-05-2016), et la réglementation espagnole pour la protection des données personnelles (Loi organique, législation sectorielle spécifique et ses règles de développement).

La Politique de Protection des Données de **TRUJILLO 2000, S.L.** repose sur le principe de responsabilité proactive, selon lequel la personne responsable du traitement est responsable du respect du cadre réglementaire et jurisprudentiel qui régit ladite Politique, et est capable d'en faire la démonstration devant les autorités de contrôle compétentes.

En ce sens, le responsable du traitement sera régi par les principes suivants qui devraient servir à tout son personnel de guide et de cadre de référence dans le traitement des données personnelles :

1. Protection des données dès la conception: le responsable du traitement appliquera, tant au moment de la détermination des moyens de traitement qu'au moment du traitement lui-même, des mesures techniques et organisationnelles appropriées, telles que la pseudonymisation, conçues pour appliquer efficacement les principes de protection des données, telles que la minimisation des données, et en intégrant les garanties nécessaires dans le traitement.
2. Protection des données par défaut: le responsable du traitement appliquera les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir que, par défaut, seules les données personnelles nécessaires à chacune des finalités spécifiques du traitement sont traitées.
3. Protection des données dans le cycle de vie de l'information: les mesures garantissant la protection des données personnelles seront applicables pendant tout le cycle de vie de l'information
4. Légalité, loyauté et transparence: les données personnelles seront traitées de manière licite, loyale et transparente vis-à-vis de l'intéressé.
5. Limitation de la finalité: les données personnelles seront collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne seront pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités.

6. Minimisation des données: les données personnelles seront adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
7. Exactitude: les données personnelles seront exactes et, si nécessaire, mises à jour; Toutes les mesures raisonnables seront prises pour que les données personnelles inexactes au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées soient supprimées ou rectifiées sans délai.
8. Limitation de la durée de conservation: les données personnelles seront conservées de manière à permettre l'identification des intéressés pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux fins du traitement des données personnelles.
9. Intégrité et confidentialité: les données personnelles seront traitées de manière à garantir une sécurité adéquate des données personnelles, y compris la protection contre les traitements non autorisés ou illégaux et contre leur perte, destruction ou dommages accidentels, grâce à l'application de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.
10. Information et formation: l'une des clés pour garantir la protection des données personnelles est la formation et l'information du personnel impliqué dans leur traitement. Au cours du cycle de vie des informations, tout le personnel ayant accès aux données sera correctement formé et informé de ses obligations en matière de respect des réglementations en matière de protection des données.

La Politique de Protection des Données de **TRUJILLO 2000, S.L.** est communiquée à tout le personnel du responsable de traitement et mise à disposition de toutes les parties intéressées.

Par conséquent, cette Politique de Protection des Données implique tout le personnel de la personne responsable du traitement, qui doit la connaître et l'assumer, la considérer comme la sienne, chaque membre étant responsable de l'appliquer et de vérifier les règles de protection des données applicables à son activité, ainsi que d'identifier et de fournir les opportunités d'amélioration qu'il juge appropriées afin d'atteindre l'excellence en matière de conformité.

Cette politique sera révisée par la Direction / Conseil d'administration de **TRUJILLO 2000, S.L.**, autant de fois que nécessaire, pour s'adapter, à tout moment, aux dispositions en vigueur sur la protection des données personnelles.